

Juliette CARANTA-PAVARD

171, allée des topazes 97400 SAINT-DENIS de la REUNION
Née à Hyères le 24/04/1936 (74 ans...)

Affaire H-D-K GRONDIN / R-P VICTORIA

N° 1 – TRANSGRESSIONS :

Favoritisme municipal, Constructions illégales, fraude fiscale et autres délits,
Avec la complicité de tous les pouvoirs locaux...

N° 2 – EFFETS INDUITS SUR MA PERSONNE (pour avoir dénoncé le N°1) :

Pressions, insultes, menaces, agressions, harcèlement judiciaire, casier judiciaire,
Ecoutes téléphoniques, violences policières, mise en examen, etc...

Omerta médiatique délibérée...

160

Lettre recommandée avec accusé de réception

LETTRE OUVERTE

MM. M. LALANDE, Préfet de la Réunion,
M. HOAREAU, Trésorier Payeur Général de la Réunion,
J.L CHEVALLIER, Directeur des services fiscaux,
D.R CHARRERAU, Procureur Général,

Objet : nouveaux « dommages collatéraux » dans l'affaire H.D.K. GRONDIN/R-P. VICTORIA/G. ANNETTE/ Ph. MACCIONI/ R. DOUMAS/M. LALANDE, etc ...etc...

Dans la suite (logique) de la persécution engagée contre moi – depuis 6 ans – par les pouvoirs locaux (juste pour me faire taire...), j'ai reçu du Trésor Public, le 14 octobre 2010, un « *dernier avis avant poursuites* », m'enjoignant de régler, avant le 30 septembre 2010, la somme de 2.090 € pour « *réparation à l'Etat* » (sic...). Ce, en rapport avec l'affaire en tête (à noter qu'à ce jour aucune action coercitive n'a encore été lancée pour recouvrer cette « dette »).

Sachant d'expérience, à quel point TOUT est possible, ici, à la Réunion, j'ai pris au sérieux l'annonce de cette énième mesure de répression exercée, je le répète, par tous les pouvoirs locaux, rassemblés contre ma personne. Je me suis donc préparée à réagir selon les termes de ma lettre du 06/09/2009 au Procureur général DOUMAS (dont ci-joint copie).

Il est certes utile – pour les non avertis – de dire que les violences psychologiques et autres qui me sont prodiguées depuis 6 ans ont pu me brouiller un peu l'esprit... (M. HORTEFEUX lui-même, considère qu'après 70 ans, un individu se fragilise ; M. VICTORIA, lui-même, a pu dire, publiquement, que « [*je n'ai*] pas toute [*ma*] tête »...).

Ce qui est sûr, c'est que les manoeuvres mafieuses de mes « amis » politiques, institutionnels et autres, continuent à faire effet sur la citoyenne âgée (de surcroît réactive...) que je suis. Par leur fait, mon agenda est « de ministre », M. LALANDE, tout comme le vôtre – qui s'étale complaisamment dans la presse pèi – en moins plaisant et de moindre rapport...

Mon « secrétariat » a donc eu une défaillance : « il » a égaré mon avis de taxes foncières, englouti dans la masse de documents accumulée en 6 ans d' « affaire ». Totalement effacé ! Et lorsque, en toute régularité, le Trésor Public a prélevé sur mon compte les 2.777 € de ladite taxe, j'ai cru qu'il s'était autorisé à récupérer la « *réparation à l'Etat* » ; bonifiée par surcroît !

A partir de cette interprétation, mon premier courrier du 06 décembre 2010 à M. HOAREAU, Trésorier Payeur Général de la Réunion, réclamait, avec véhémence, des précisions sur ce prélèvement.

Là, s'est mise en place une gestion pour le moins curieuse du problème : dès le 08 décembre, un cadre de la Trésorerie de Saint- Denis, s'est manifesté par de multiples appels téléphoniques (jusqu'à 11 appels par jour...) assortis de messages me demandant de le rappeler afin qu'il me donne « des explications » (sic). Ce qui n'a fait qu'accréditer, à mes

yeux, l'idée que la chose n'était pas claire... Tout cela sans pour autant employer les simples mots aptes à dissiper immédiatement ce malentendu. Soit : « Mais, madame, il s'agit de votre taxe foncière 2010 !! ». Non, Non ! Le mystère a été (volontairement ?) entretenu, 10 jours durant, me laissant m'enfermer dans mon erreur. Exprès ? Pourquoi pas... Un soupçon de paranoïa m'a soufflé que ce cinéma était voulu, exploitant le plaisir de me prendre – enfin ! – en défaut (je livre ici, un autre exemple de ce que dans l'« Affaire », aucun grand, ni petit moyen, susceptible de me réduire, n'a été dédaigné : la Police Nationale, sous l'autorité de Ph. TRENNEC, a même enrôlé un chien pour cela (oui, oui !), assisté de deux policiers-voyous... (oui !!).

Plus sérieusement, ce n'est que le 16 décembre 2010 que la très simple « explication » m'a été donnée par écrit, officiellement. Trop tard !

Au cours de ces dix jours, exaspérée, j'ai annulé l'autorisation de prélèvement concédée au Trésor Public, sur mon compte et adressé, dès le 12 décembre 2010 (veille de mon départ de la Réunion), le chèque de ma taxe d'habitation (1.955 € « prélevables » le 27 décembre 2010) au Directeur de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Dès le 03 janvier 2011, j'étais rappelée à l'ordre par le Trésor Public et menacée de sanctions de retard. Moi !!

Alors, messieurs,

- ✓ du moment qu'usant d'une grossière discrimination qui a nom favoritisme, le député-maire d'alors, R-P. VICTORIA, a néanmoins bénéficié, en 2007, du soutien inconditionnel des magistrats, du Tribunal Administratif ; que son successeur, à la mairie de Saint-Denis, G. ANNETTE, développe exactement les mêmes pratiques ; qu'ils peuvent – l'un et l'autre – impudiquement, impunément, dispenser leurs faveurs frauduleuses à qui leur plait, aux frais de la communauté.
- ✓ du moment que les H.D.K. GRONDIN, les Alix GUICHARD, les Franck BACHELIER (« pauvres » des précédents...) ont le « DROIT » (officiellement, ouvertement reconnu par toute la magistrature péi, sur commande spéciale des Préfets péi, représentants de l'Etat français...) de se jouer des lois et règles de mon pays en étant non seulement absous, mais encouragés par les autorités en place.
- ✓ du moment que mes voisins GRONDIN et GUICHARD (objet de mes incessantes, justes et stériles dénonciations), ainsi que les BACHELIER, voisins de mes enfants, parents du clan ANNETTE, peuvent ostensiblement, triomphalement, s'exonérer de leurs obligations légales, commettre moult délits, entre autres, frauder le fisc (V. Lettre du 20/08/2010 à J. BRANA, Président de la Chambre Régionale des Comptes).
- ✓ du moment que l'Etat en charge de la légalité a pu, par l'entremise des Préfets MACCIONNI et LALANDE – en parfaite complicité avec la Justice péi – s'autoriser des actes d'une violence inouïe sur ma personne, victime non consentante du favoritisme municipal.
- ✓ Du moment que j'ai choisi, moi, de tout temps, de répondre simplement à mes devoirs de citoyenne ; sans pour autant me sentir obligée de compenser par mes deniers le manque à gagner généré par les libéralités coupables et les amusettes des maires de Saint-Denis ; j'ai donc décidé de revendiquer auprès d'eux, les mêmes faveurs que les GRONDIN- GUICHARD-BACHELIER, soit l'exonération totale de mes taxes locales (je tiens à informer M. CHEVALLIER que si les BACHELIER ont eu le « droit » de construire clandestinement leur piscine depuis 2008 – toujours non répertoriée au cadastre à ce jour – je règle, moi, ma « taxe piscine », depuis 15 ans qu'elle est totalement désaffectée, soit 530 € par an...).

Ne comptant pas trop sur l'« amitié » de MM. VICTORIA et ANNETTE, et n'ayant aucun goût pour les faveurs et la fraude, je vais donc continuer à transmettre, ponctuellement, mes chèques de taxes à la Caisse des Dépôts et Consignations. A moins que M. LALANDE me désigne une toute autre instance ou autorité susceptible de les consigner (V. mon courrier du 19/10/2010 à M. LALANDE).

Juliette CARANTA-PAVARD

Ci-joint copie :

- Lettre du 06/09/2009 R. DOUMAS, Procureur général
- Lettre du 20/08/2010 J. BRANA, Président de la Chambre Régionale des Comptes
- Lettre du 19/10/2010 M. LALANDE, Préfet de la Réunion

Copie à MM. : - M PUPIN, Directeur Caisse des Dépôts et Consignations
- D. DEGUIN, Directeur BNP
- LIBRE DIFFUSION